



Demande d'enlèvement de canisses par le syndic de copropriété

Par **janelle**, le **14/03/2010** à **13:01**

Bonjour,

Alors voilà un petit topo de ma situation. Je suis locataire d'1 studio situé u rez-de-chaussée. il possède 1 grande baie vitrée donnant sur une petite terrasse devant laquelle, il y a des lauriers roses. Lorsque je suis rentrée ds le studio, les lauriers n'avaient été entretenus et gênaient le passage alors je les ai élagué...du coup il ne restait que des troncs qui ne cachaient rien du tout. Alors pr préserver mon intimité, j'ai posé des canisses(vers le mois de novembre 2009), seulement, il y a 3 jours (le vendredi 12/03), le syndic est venu pr me dire d'enlever les canisses avant mardi(16/03) sinon, ils feront intervenir 1 huissier pr dresser 1 procès verbal. Premièrement, je trouve la démarche 1 peu cavalière car ils ne ce sont pas assurés de parler au locataire car n'étant pas là, ils ont vu mon petit ami et lui ont dit à lui. D'autre part, il n'y a pas eu de courrier, pas de rappel concernant le règlement de copropriété(je viens d'y penser à l'instant mais je ne l'ai jamais lu ou vu)...enfin une sorte d'avertissement officiel!!!

Je pense avoir tout expliqué et surtout que ces explications sont claires.

Je remercie par avance tout ceux qui prendront le tps de m'apporter qq conseils.

Janelle